



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E92548

VALABLE JUSQU'AU 03/04/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2023
40 000

Raison sociale : ENTREPRISE DUMAS PERE ET FILS

Sigle : ENTREPRISE DUMAS PERE & FILS

17 RUE BARTHELEMY BRUNON
42800 RIVE DE GIER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAINT ETIENNE 75 B 84 302344015

Siret : 302 344 015 00029

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8200001

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-100332

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-100332

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 04 77 75 00 80

Portable : 06 86 41 28 27

Fax :

Site Internet :

E-mail : dumas42800@bbox.fr

Responsabilité légale :

DUMAS THIERRY PRÉSIDENT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	24/01/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/01/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/01/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/01/2024

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.